

L'ajournement

En 1977, le gouvernement fédéral a indiqué clairement, dans une déclaration qui a été publiée, qu'il n'était pas visé par les dispositions du projet de loi 101 du Québec. La loi 101 est une loi provinciale concernant les affaires qui relèvent de la province. Au Québec, toutes les questions de compétence fédérale sont assujetties aux dispositions sur le bilinguisme de la loi fédérale appropriée.

Je dois dire que depuis que ma question a été soulevée à la Chambre, le gouvernement fédéral a fait paraître une pleine page publicitaire dans la *Gazette* de Montréal, ce dont je me félicite, qui confirmait la politique fédérale sur les langues officielles. Cette annonce publicitaire s'intitulait: «Le gouvernement du Canada est à votre service dans votre région dans les deux langues officielles». On y donne la liste complète des services qui existent à Montréal et on indique où il faut s'adresser pour se plaindre d'une violation des droits linguistiques dans la région de Montréal. C'est le genre de politique que je veux voir appliquer, mais qu'elle soit en vigueur dans tous les services de la Fonction publique, au Québec comme dans le reste du pays.

● (2205)

Je tiens également à préciser que je ne m'oppose pas aux mesures qui protègent et soutiennent pleinement la langue française pour qu'elle s'épanouisse au Québec. On n'aide cependant pas à promouvoir une langue en sévissant contre une autre, encore moins celle d'une minorité. Je pourrais également mentionner que ces actions de la part de fonctionnaires fédéraux au Québec surviennent au moment où un gouvernement provincial s'acharne contre les droits minoritaires des personnes de langue anglaise de la province de Québec. Ces actions sont donc malvenues quand elles viennent renforcer les fautes de l'autre gouvernement.

Je suis heureux qu'on ait donné suite à cette affaire en faisant paraître dans la *Gazette* du 23 juin cette annonce qui expose notre politique sur les langues officielles, mais j'insiste fortement auprès du gouvernement pour qu'il s'assure que tous ses directeurs et cadres supérieurs au Québec soient au courant de cette politique et que la population de cette province bénéficie des services dans la langue de son choix—l'anglais ou le français—et que la même politique s'applique à toutes les minorités de langue française des autres provinces.

[Français]

M. Henri Tousignant (secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics): Monsieur le président, c'est avec plaisir que je réponds à la question que l'honorable député avait posée à la Chambre le 21 juin. Le ministre s'était alors engagé à ce moment-là à faire enquête sur l'incident. Je crois comprendre que le ministre a demandé aux dirigeants de la Société du vieux port de Montréal de lui fournir tous les détails touchant à la publication de l'annonce en cause dans le journal *The Gazette*. La Société immobilière du Canada, Le Vieux-Port de Montréal Limitée est une société inscrite à l'Annexe C de la loi sur l'administration financière pour laquelle le ministre des Travaux publics (M. Cosgrove) est responsable. Elle a été créée en 1981 pour réaménager le vieux port de Montréal. Elle est chargée de la promotion, de la réalisation, de la gestion et de la mise en valeur du vieux port. La société doit se conformer elle aussi à la politique du gouvernement du Canada sur les

langues officielles et en fait elle a toujours respecté cette politique. Il est malheureux que l'annonce publiée dans le journal *The Gazette* du 19 juin ne l'ait été qu'en français. Cette annonce était destinée à promouvoir le festival du vieux port, pour l'été 1982, lequel devait commencer le 20 juin. Étant donné que le calendrier de planification de la publicité était serré et que des engagements de dernière minute ont été apportés au texte français, il a donc été décidé de publier l'annonce de toute façon, afin de s'assurer que les lecteurs du journal la *Gazette* soient informés de l'événement. Le 26 juin, comme vient de le mentionner l'honorable député, l'annonce a été réimprimée en anglais dans la *Gazette* et l'*Ottawa Citizen*.

Évidemment, il se produit là des erreurs comme il s'en produit souvent dans la traduction de l'anglais au français. Je voudrais aussi souligner, monsieur le président, qu'il s'agit là d'un cas exceptionnel, et même d'un incident unique. Je désire assurer la Chambre que tous les efforts seront faits afin de veiller à ce que la politique du gouvernement du Canada sur les langues officielles soit observée à la lettre par la Société Le Vieux-Port de Montréal. En terminant, monsieur le président, je saisis cette occasion pour féliciter l'honorable député de Notre-Dame-de-Grâce-Lachine-Est (M. Allmand) pour sa clairvoyance et lui rendre hommage pour sa vigilance constante et soutenue, que ce soit ici même à la Chambre ou à l'extérieur, alors qu'il n'hésite jamais à se faire le défenseur de notre politique sur les langues officielles. En conclusion, j'espère que les renseignements que je viens de lui fournir sauront le satisfaire.

[Traduction]

LE CANADIEN NATIONAL—L'ANNONCE DE MISES À PIED. B) ON DEMANDE AU MINISTRE D'INTERCÉDER AUPRÈS DU CABINET

M. Bob Corbett (Fundy-Royal): Monsieur l'Orateur, il y a quelques jours j'ai demandé au ministre des Transports (M. Pepin) de m'assurer que les 3,000 travailleurs du CN qui allaient être mis à pied seraient effectivement réembauchés, que les mises à pied n'étaient que temporaires. Je lui ai demandé de me dire quand ces travailleurs reprendront leur emploi. Le ministre m'a répondu que les mises à pied se prolongeraient jusqu'au 15 octobre 1982. Cependant, il ne m'a pas dit si tous les travailleurs seraient réembauchés. Ce qui est loin d'être rassurant.

● (2210)

J'aurais une question à poser au ministre: si tous ces 3,000 employés du CN dont 750 habitent la région de Moncton, ne sont pas réembauchés, le ministre peut-il me dire où ils trouveront un autre emploi? La région de Moncton offre bien peu de débouchés, car les emplois n'existent pas. Et la situation est en grande partie imputable au gouvernement fédéral.

En effet, beaucoup de mesures prises par le gouvernement et par le ministre lui-même ont coûté aux Maritimes et à Moncton en particulier des milliers d'emplois, des emplois dont nous avons tellement besoin. Par exemple, l'an dernier, le gouvernement a supprimé l'Atlantic Limited, ce qui a entraîné la perte de centaines d'emplois et de millions en revenus. Pourtant, il s'agissait du train-voyageurs le plus utilisé au Canada. C'est le gouvernement qui a également décidé de transférer de Moncton à Brampton, en Ontario, les services de contrôle de la qualité de l'eau, ce qui a encore supprimé bien des emplois. A cela je pourrais ajouter la décision à la fois odieuse et contestable de fermer la base des forces canadiennes de Chatham. Cette